



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

téléphone

Question écrite n° 25207

Texte de la question

Mme Cécile Untermaier appelle l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur les zones blanches qui persistent, dans nos territoires ruraux, en matière de téléphonie mobile. En effet, de nombreuses communes rurales de Saône-et-Loire connaissent encore des difficultés d'accès aux réseaux de téléphonie mobile car les opérateurs préfèrent déployer leurs offres sur les zones de forte densité, plus rentables. Cette situation persistante n'est pas acceptable et crée une inégalité entre les territoires. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les solutions qu'elle compte mettre en place pour ouvrir ces zones blanches.

Texte de la réponse

Le programme national de résorption des zones blanches de téléphonie mobile, lancé en 2003 et réactualisé en 2008, a permis d'identifier 105 communes dont le centre bourg et les axes de communication n'étaient pas desservis. A ce jour, 93 communes ont été couvertes et 12 communes, relevant toutes de l'extension de programme mise en oeuvre en 2008, sont en cours de traitement. Selon les informations transmises par les opérateurs, 7 d'entre elles devraient faire l'objet d'une ouverture de services en 2013, tandis que 5 font encore l'objet d'études préalables, les démarches d'identification d'un site approprié n'ayant pu aboutir pour des raisons techniques ou réglementaires. La délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) est chargée de suivre l'avancement de ce programme et informera des conditions de sa finalisation. Par ailleurs, la question de la couverture mobile des territoires peut encore être améliorée, et doit faire l'objet dans les années à venir du déploiement de la technologie de 4e génération, permettant d'accéder au très haut débit mobile. C'est pourquoi, conformément aux termes de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique, les collectivités sont engagées à inscrire ce sujet à l'ordre du jour des travaux d'élaboration ou de révision des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique, qui doivent être établis à une maille départementale, afin de pouvoir identifier avec les opérateurs mobiles quelles sont les modalités de ce déploiement et, le cas échéant, partager les infrastructures appropriées à son bon déroulement.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Untermaier](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25207

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4349

Réponse publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6411